

CERTIFICAT

FENETRES ET PORTES-FENETRES BOIS
A LA FRANÇAISE, OSCILLO-BATTANTES.

NATURA 62/72
NOVA 62/72

FCBA atteste la conformité des produits mentionnés sur le présent certificat au référentiel de certification NF297 dans sa version en vigueur dans les conditions prévues dans celui-ci et ses documents associés.

En vertu du présent certificat délivré par FCBA, AFNOR Certification et FCBA accordent respectivement à :

La société **MENUISERIES COMBES**
Parc d'activité Millau viaduc
12100 MILLAU

Usine de **12100 MILLAU**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES pour les produits objets de ce certificat, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Certificat d'admission n° 297.21.027 du 28 Juin 2021
Certificat d'extension n° 297.26.043 du 10 Juin 2026
(Annule et remplace le certificat n° 297.25.004 du 17 Mars 2025)

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en cours de validité peut être consulté à l'adresse suivante :
<https://www.fcba.fr/certifications/?fk=fenetres>
pour en vérifier sa validité.

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

(Option Conception et Performance)

Conception : Conforme selon DTC n° 21.005.297

Classement A* E* V* :

Fenêtres : A*4 E*7B V*C3
Portes-fenêtres : A*4 E*7B V*C3

Forces de manœuvre : Classe 1

Endurance : Classe 1 avec 14mm de verre

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :

95.1		NF297 CERTIFIE PAR FCBA A*4 E*7B V*C3	fenetres-nf.fr
------	---	--	----------------

Ce certificat comporte 3 pages.

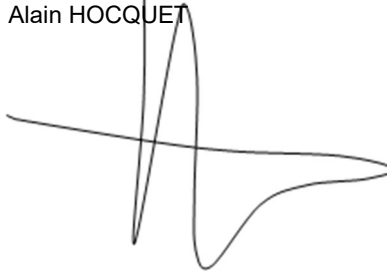
Correspondant (FCBA) :

Cécile OMS

Tél. : 05.56.43.63.00

E-mail : NF297@fcba.fr

Pour FCBA,
Le Directeur Certification
Alain HOCQUET



MENUISERIES CERTIFIÉES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées, et leurs classements.
Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter la marque NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 95.1

1. MARQUE NF :

1.1. CONCEPTION CERTIFIÉE :

La conception des menuiseries bois répond aux spécifications suivantes du référentiel NF297 issues des normes NF P23-305+A1, NF P20 650-1 et NF P20-650-2 :

- **Classe d'emploi des bois :**
Essences de bois non purgées d'aubier compatibles avec une classe d'emploi 3.2 avec traitement de préservation pour un usage en France métropolitaine.
 - CHÊNE EUROPÉEN, EUCALYPTUS RED GRANDIS, PIN SYLVESTRE.
- **Carrelets :**
Bois lamellés-collés aboutés certifiés CTB-LCA (*emploi en menuiserie extérieure*) ou conformes à la NF EN 13307-1 et XP CEN/TS 13307-2.
- **Panneaux de soubassement :**
Panneau de soubassement sandwich avec parement extérieur certifié NF Contreplaqué extérieur CTB-X et replaqué en CHÊNE EUROPÉEN ou PIN SYLVESTRE.
- **Finitions :**
Produits validés par attestation fabricant. Systèmes de finition concernés :
 - CHÊNE EUROPÉEN Protection provisoire opaque.
 Protection provisoire transparente.
 Finition complète opaque.
 Finition complète transparente.
 - EUCALYPTUS RED GRANDIS Finition complète opaque.
 Finition complète transparente.
 - PIN SYLVESTRE Protection provisoire opaque.
 Protection provisoire transparente.
 Finition complète opaque.
 Finition complète transparente.

Le délai de recouvrement maximum des finitions provisoires transparentes et des finitions opaques est non évalué. Le délai de surveillance du premier entretien des finitions complètes est non évalué.
- **Vitrage :**
Vitrage certifié CEKAL ou issu d'une unité de fabrication bénéficiant d'un droit d'usage dans le cadre d'une certification du vitrage isolant.
- **Colles et mastics, profils d'étanchéité entre ouvrant et dormant, quincailleries, profils métalliques :**
Produits conformes aux normes en vigueur.
- **Seuils et pièces d'appui autre que du bois :**
Seuil en aluminium à rupture de pont thermique ne relevant pas de la norme NF EN 14024.
- **Profils bois sur ouvrants et dormants, entailles d'entrées d'air, assemblages d'angles, mise en œuvre des vitrages :**
Conception conforme.
- **Caractéristiques mécaniques (contreventement, torsion statique, sécurité à la manœuvre, efficacité des arrêts d'ouverture, allèges n'assurant pas la sécurité des personnes) :**
Caractéristiques conformes.

1.2. PERFORMANCES CERTIFIÉES :

La certification NF des menuiseries objet du présent certificat porte sur les performances suivantes :

- Perméabilité à l'air (A*), Étanchéité à l'eau (E*), Résistance au vent (V*).
- Forces de manœuvre.
- Endurance.

Les classes obtenues pour ces caractéristiques sont indiquées en page 1 du présent certificat.

- Entrées d'air :

Les entrées d'air mises en œuvre doivent être certifiées NF205 « Ventilation Mécanique Contrôlée » ou QB37 « Ventilation Hygroréglable ».

- Grille dimensionnelle maximale (sans allège) :

Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifié et dans les situations pour lesquelles la méthode A de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la classe 3 pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- Tableau pour des mises en œuvre en neuf.
- Passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormant.

Type	HxL tableau (en mm)	Surface maximum S _{max} (en m ²)
Fenêtre 1 vantail	1700x800	2.04
Fenêtre 2 vantaux	1700x1600	4.08
Fenêtre 3 vantaux	1700x2400	6.12
Fenêtre 4 vantaux	1700x3200	8.16
Porte-Fenêtre 1 vantail	2250x1000	3.37
Porte-Fenêtre 2 vantaux	2150x1600	5.16
Porte-Fenêtre 3 vantaux	2150x2400	7.74
Porte-Fenêtre 4 vantaux	2150x3200	10.32
Fenêtre OB 1 vantail	1700x1100	2.55
Fenêtre OB 2 vantaux	1700x1600	4.08
Porte-Fenêtre OB 1 vantail	2250x1000	3.37
Porte-Fenêtre OB 2 vantaux	2250x1800	6.07

Les performances A*E*V* certifiées sont valables dans la limite d'une surface inférieure ou égale à S_{max}, avec la justification du maintien de la performance V* pour une dimension supérieure à H et/ou L sur la base d'un essai A*E*V* ou d'une note de calcul du titulaire.